

#IrmaReconstruction

Six mois après

Dossier de presse



PROTÉGER

- Irma, un ouragan dévastateur
- Un déploiement d'urgence exceptionnel

ACCOMPAGNER

- Une délégation interministérielle pour coordonner l'action de l'État
- Soutenir les particuliers et le tissu économique local
- Appuyer les collectivités

REFONDER

- Contribuer à une reconstruction exemplaire et durable
- Une feuille de route pour la reconstruction : le rapport du 21 novembre
- L'engagement de l'Etat : renforcer sa présence dans les îles du Nord

Saint-
Barthélemy



Saint-Martin





Protéger

IRMA, UN OURAGAN DÉVASTATEUR

Le 6 septembre 2017, l'ouragan IRMA frappait les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Classé en catégorie 5 - la plus élevée, avec des pics de vents atteignant les 380 km/h en mer -, IRMA a été à ce jour le cyclone le plus puissant jamais observé dans les Petites Antilles et le premier de sa catégorie à avoir stationné aussi longtemps - trois jours - dans la région.

Cette catastrophe naturelle majeure a causé la mort de onze personnes et endommagé 95 % du bâti sur Saint-Martin et Saint-Barthélemy, soit quelque 20 000 constructions. Environ 20 % de ces constructions ont été complètement détruites, dont plusieurs bâtiments publics. A Saint-Martin, la préfecture, la médiathèque et 4 établissements scolaires sur 21 sont aujourd'hui considérés comme irrécupérables.

Egalement très impactés, les réseaux d'eau, d'électricité et de téléphonie fixe et mobile ont été partiellement voire totalement coupés dans certains quartiers.

Le coût total des dommages assurés a été estimé à 1,83 milliard d'euros par les compagnies d'assurance : 990 millions pour Saint-Martin et 840 pour Saint-Barthélemy. Des sommes considérables pour des îles dont la population avant IRMA avoisinait les 45 000 habitants, l'équivalent d'une ville comme Saint-Brieuc ou Châteauroux. On estime à environ 8 000 le nombre de personnes ayant quitté Saint-Martin et Saint-Barthélemy dans les jours qui ont suivi IRMA.

UN DÉPLOIEMENT D'URGENCE EXCEPTIONNEL

Plusieurs jours avant le passage de l'ouragan, l'État avait pré-positionné près d'une centaine de personnels de secours sous l'autorité du Préfet de la zone de défense Antilles. Dès le 4 septembre 2017, 57 militaires équipés de matériel de déblaiement et de chiens de recherche, 6 personnels de santé, 18 sapeurs-pompiers et une unité de purification d'eau étaient envoyés sur place. Le 5 septembre, une cellule interministérielle de crise était activée pour coordonner les renforts et, le 6 septembre, la ministre des Outre-mer quittait Paris avec 72 personnels de la Sécurité civile. Le 9, l'état de catastrophe naturelle était décrété. Le 12, le Président de la République se rendait à Saint-Martin et Saint-Barthélemy pour se rendre compte de la situation et animer les secours.

Jusqu'à 3 000 personnes mobilisées

Les jours qui ont suivi le passage de l'ouragan ont vu la mise en place d'un dispositif logistique exceptionnel, avec une forte montée en puissance des personnels de secours et de sécurité.

Fin septembre, quelque 1700 militaires étaient déployés dans les Antilles, dont 1200 à Saint-Martin. Parmi eux, 1000 militaires, gendarmes et policiers chargés d'assurer la sécurité des habitants et 300 militaires du génie participant au dégagement des grandes voies de circulation et réalisant une vingtaine de chantiers de sécurisation.

Au total, près de 3 000 fonctionnaires et bénévoles ont été mobilisés dans les Îles du Nord pour venir en aide aux sinistrés, représentant près de 10 % de la population locale.

Outre ce déploiement humain, un important pont aérien et maritime a été mis en place, permettant de transporter :

- 8000 civils et militaires vers les Antilles et la métropole
- 1800 tonnes de fret
- 2 millions de bouteilles d'eau
- 35 000 rations militaires
- 50 000 m2 de bâches

Secourir et contribuer au retour à la vie normale

Ce dispositif d'urgence exceptionnel s'est concentré sur deux objectifs principaux :

1. porter secours aux personnes en leur apportant les soins et les vivres nécessaires ;
2. rétablir au plus vite les réseaux et les services publics et sécuriser les bâtiments.

Avec le concours des opérateurs privés et des associations actives sur place, ces objectifs ont pu être réalisés en deux mois :

- les liaisons aériennes et commerciales ont repris dès la mi-septembre
- les réseaux électriques et de téléphonie mobile ont été rétablis en 5 semaines
- 100 % des établissements scolaires à Saint-Barthélemy et 85 % à Saint-Martin ont rouvert leurs portes dès le 6 novembre, permettant une reprise des cours pour tous les élèves, même à Saint-Martin grâce à un système de réaffectation des classes
- 10 000 bâtiments ont été mis hors d'eau, notamment grâce à l'action de la Sécurité civile et des jeunes du Service militaire adapté (SMA)
- de nombreux commerces et restaurants ont rouvert à partir d'octobre

Le rétablissement de l'eau courante à Saint-Martin a été particulièrement complexe du fait de la vétusté du réseau de distribution. L'État a dû mandater une expertise d'urgence courant octobre pour accélérer les réparations et mettre en place un système de fontaines dans certains quartiers. Fin novembre, 82 % des Saint-Martinois avaient de l'eau potable au robinet, chiffre porté à près de 100 % début janvier.

Au total, le coût du dispositif d'urgence mis en place par l'État à Saint-Martin et Saint-Barthélemy avoisine 163 millions d'euros.

Plus de 400 jeunes volontaires du Service militaire adapté au chevet de Saint-Martin

Les régiments du service militaire adapté (RSMA) de Guadeloupe, de Martinique et de Guyane ont envoyé plus de 400 volontaires à Saint-Martin pour porter main forte aux sinistrés. Déployés pendant plusieurs semaines aux côtés de la Sécurité civile et du génie de l'Armée de Terre, ces jeunes ont largement contribué au ravitaillement des populations, au déblaiement des rues et à la sécurisation des bâtiments.

Rattaché au ministère des Outre-mer, le Service militaire adapté (SMA) est un dispositif d'insertion socioprofessionnelle destiné aux jeunes ultramarins de 18 à 25 ans éloignés du marché de l'emploi.



Le Premier ministre félicite les volontaires du RSMA Guadeloupe pour leur action face à IRMA - Saint Martin - 6 novembre 2017



Accompagner

UNE DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE POUR COORDONNER L'ACTION DE L'ÉTAT

L'ampleur des dommages a convaincu l'État de participer activement à la renaissance des collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Afin d'engager le Gouvernement tout au long du processus de reconstruction, le Premier ministre a décidé de créer un comité interministériel pour piloter l'action publique à destination des deux îles.

Le 14 septembre 2017, le préfet et ex-ambassadeur Philippe GUSTIN a été nommé délégué interministériel pour la reconstruction des îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et placé auprès d'Annick GIRARDIN, ministre des Outre-mer. Appuyé par une équipe de 7 personnes, son rôle est de concevoir et de coordonner, en lien étroit avec les collectivités, l'ensemble des politiques publiques nécessaires au développement des deux îles et à leur résilience face aux risques naturels et au changement climatique.



Discours du Premier ministre à l'Hôtel de la Collectivité de Saint-Martin - 6 novembre 2017

SOUTENIR LES PARTICULIERS ET LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

Les dégâts matériels, le départ de nombreux actifs et la fermeture d'une grande partie du secteur hôtelier ont fortement impacté le tissu économique local des Îles du Nord. Saint-Martin et Saint-Barthélemy, dont le principal moteur est le tourisme, ont dû faire face à une baisse brutale de leur clientèle, représentant un manque à gagner important pour les entreprises.

Afin d'éviter une recrudescence des défaillances et du chômage, la priorité de l'État a été de mettre en place des dispositifs visant à aider les entreprises à redémarrer au plus vite et à maintenir leurs salariés jusqu'à la prochaine saison touristique 2019-2020 :

1. les procédures de recouvrement forcé en cours en matière de dettes fiscales et sociales ont été totalement interrompues
2. un moratoire sur les charges sociales patronales a été mis en place jusqu'en novembre 2018, avec la possibilité pour les entreprises d'échelonner leur paiement pendant 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

> Coût estimé : 45 millions d'euros pour l'année 2018

3. une aide exceptionnelle aux entreprises sinistrées de 1 000, 5 000 ou 10 000 € a été versée jusqu'à la mi-janvier, selon les critères suivants: 1 000 € à toute entreprise recensée déposant une demande, 5 000€ aux entreprises garantissant le maintien dans l'emploi de leurs salariés grâce au chômage partiel, 10 000 € aux entreprises ayant recours au chômage partiel et présentant des factures acquittées liées au redémarrage de leur activité.

> Coût : 2,7 millions d'euros

4. les règles du dispositif de chômage partiel ont été exceptionnellement adaptées : les entreprises locales peuvent bénéficier du dispositif au-delà du plafond des 1000 heures légales par salarié afin de faire la jonction jusqu'à la prochaine saison touristique. Les salariés ont également accès à un plan inédit de formation grâce à la mobilisation des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA, organismes chargés de collecter les fonds de la formation professionnelle continue et de financer la formation des salariés) qui permet le maintien du salaire à 100 %, sans coût supplémentaire pour l'entreprise.

En janvier, quelque 1500 entreprises représentant 7250 salariés bénéficiaient déjà du dispositif de chômage partiel adapté à Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

> Coût estimé : entre 26,5 et 75 millions d'euros pour 2017/2018

5. les entreprises devant licencier pour motif économique ont été exonérées du financement du contrat de sécurisation professionnelle pour les salariés ayant adhéré au dispositif.
6. le prêt « outre-mer » de Bpifrance a été rallongé de 5 à 7 ans. Finançant le besoin en fonds de roulement, la trésorerie et les investissements compris entre 10 000 et 300 000 €, ce prêt n'appelle aucune garantie sur les actifs de l'entreprise ou sur le patrimoine du dirigeant. Afin de s'adapter à la situation de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, sa maturité a été portée de 5 à 7 ans, dont 2 ans de différé au lieu de 1 an. Le prêt a également été rendu accessible aux entreprises de moins de 3 ans.

7. une concertation avec les banques a été menée par l'État pour qu'elles autorisent, au cas par cas, des découverts aux entreprises attendant le remboursement du chômage partiel. Bpifrance a maintenu en garantie les prêts pour lesquels une suspension de remboursement a été accordée par une banque.

Par ailleurs, l'État a également accompagné les particuliers les plus fragiles. Outre les livraisons gratuites de vivres, de médicaments et de matériels réalisées dans les semaines ayant suivi IRMA, plusieurs dispositifs d'aide financière ont été mis en place :

1. des aides exceptionnelles ont été versées par les organismes sociaux (CAF, CGSS etc.) pour leurs ayants-droits, en plus du versement des allocations et minimas sociaux habituels
2. une carte prépayée de 300 € par adulte et 100 € par enfant - dans la limite de 900 € par famille - a été distribuée sur critères sociaux à quelque 4200 foyers de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Mise en place jusqu'au 31 janvier, cette carte était utilisable exclusivement dans les commerces installés sur le territoire français afin de relancer l'économie locale

> Coût : 2 millions d'euros

6 mois après, où en est l'économie saint-martinoise ?

6 mois après le passage d'IRMA, l'économie saint-martinoise connaît un léger redémarrage grâce à l'activité du BTP local et l'arrivée des premiers touristes.

Selon l'Office du tourisme, une soixantaine de restaurants et une douzaine d'hôtels ont déjà réouvert leurs portes et plus 300 chambres sont disponibles sur les 1700 que comptait le secteur hôtelier avant IRMA. Une dizaine de réouvertures d'hôtels sont planifiées dans les prochains mois.

APPUYER LES COLLECTIVITÉS

Avec l'impact économique d'IRMA, les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ont dû faire face à la fois à une augmentation de leurs charges et une baisse de leurs rentrées fiscales. Conscient de ces difficultés, l'État a débouqué des aides financières exceptionnelles pour permettre aux collectivités de répondre à leurs dépenses de fonctionnement :

- la collectivité de Saint-Martin s'est vue octroyer une aide non-remboursable de 12,2 millions d'euros en 2017 et 50 millions d'euros en 2018. Formalisée par un protocole signé le 6 novembre par le Premier ministre et le président Daniel GIBBS, ce versement a pour contrepartie un effort accru de la collectivité en termes de gestion financière

> Coût 62,2 millions d'euros

- la collectivité de Saint-Barthélemy a été exonérée du paiement de sa dotation de compensation négative pour 2018, ce qui représente une aide de 2,9 millions d'euros de la part de l'État

> Coût 2,9 millions d'euros

Au moins 300 millions d'euros dépensés par l'Etat pour la gestion de crise

Depuis le passage d'Irma, l'Etat et ses opérateurs ont déjà dépensé ou engagé plus de 300M€ pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy : 163M€ pour le dispositif d'urgence (déploiement des renforts militaires et civils, pont aérien et maritime, vivres et matériels de secours etc.) et au minimum 140M€ pour l'accompagnement financier des particuliers, des entreprises et des collectivités (chômage partiel, carte prépayée etc.).

Ces coûts ne prennent pas en compte les futures dépenses d'investissement pour la reconstruction des bâtiments et des infrastructures publiques (préfecture, écoles, réseaux etc.), qui seront fixées le 12 mars prochain en comité interministériel.



Qu'est-ce qu'une collectivité d'outre-mer ?

Créées par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, les collectivités d'outre-mer (COM) sont régies par l'article 74 de la Constitution. Cinq territoires jouissent actuellement de ce statut: Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, la Polynésie française, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Les COM sont dotées d'un statut fixé par une loi organique, qui tient compte des intérêts propres de chacune d'elles au sein de la République (art. 74 al. 1).

Auparavant communes de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et de Saint-Martin sont devenues des COM par la loi organique du 21 février 2007, à la suite de référendums locaux. Ce statut leur permet d'avoir des institutions et des compétences spécifiques. Elles cumulent ainsi les compétences d'une commune, d'un département et d'une région et exercent plusieurs compétences normalement dévolues à l'Etat. Par exemple, les deux COM sont autonomes fiscalement et exercent la compétence de l'urbanisme et du développement économique. Saint-Barthélemy possède également la compétence environnementale.

Du point de vue du droit européen, la COM de Saint-Martin a conservé son statut de région ultrapériphérique (RUP), alors que la COM de Saint-Barthélemy est devenue un pays et territoire d'outre-mer (PTOM), statut qui l'inscrit hors du territoire de l'Union européenne.



Refonder

Lancement de l'enterrement des réseaux à Grand Case - 13 décembre 2017

CONTRIBUER À UNE RECONSTRUCTION EXEMPLAIRE ET DURABLE

L'ampleur des travaux à Saint-Martin et Saint-Barthélemy ouvre un chantier de reconstruction de plusieurs années, qui constitue aussi une opportunité unique de refonder en profondeur les deux îles.

Les deux collectivités jouissant de compétences très larges, l'État a choisi de s'engager à leurs côtés sur un mode partenarial. A ce titre, il les accompagnera tout au long de leur processus de reconstruction et continuera à leur proposer régulièrement un soutien et des financements projet par projet, une méthode jugée plus responsabilisante et efficace que la création d'un fonds de reconstruction unique.

Une visite ministérielle tous les deux mois

Preuve de la volonté de l'Etat d'accompagner au mieux Saint-Martin et Saint-Barthélemy, le Premier ministre a annoncé lors de sa visite du 6 novembre 2017 qu'au moins un membre du Gouvernement se déplacera sur place tous les 2 mois pour se rendre compte de la situation et contribuer au processus de reconstruction.

A ce jour, dix ministres se sont rendus dans les Iles du Nord depuis Irma.



UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LA RECONSTRUCTION : LE RAPPORT DU 21 NOVEMBRE 2017

A l'occasion du quatrième comité interministériel pour la reconstruction le 21 novembre 2017, le délégué interministériel, Philippe GUSTIN, a remis au Gouvernement son rapport sur la reconstruction des deux îles. Véritable feuille de route de l'État pour une reconstruction exemplaire et durable, ce rapport propose une vingtaine de préconisations concrètes autour de cinq grandes pistes :

1. le renforcement des moyens de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin pour assurer un contrôle de légalité plus efficace et un meilleur accompagnement des collectivités
2. la nécessité d'une bonne gestion de la période de transition en assurant une sécurité optimale et en soutenant financièrement les entreprises locales
3. le lancement d'une politique de l'urbanisme responsable et contrôlée en mettant en place un diagnostic précis du territoire, en révisant les documents d'urbanisme locaux, en lançant une stratégie conjointe de lutte contre les implantations illégales et une véritable police de l'urbanisme et de la construction, ou encore en renforçant les capacités d'ingénierie locales
4. le lancement d'une vraie réflexion sur le modèle touristique des deux îles à long terme

5. le rééquilibrage des relations entre les parties française et néerlandaise de Saint-Martin en renforçant la coopération bilatérale, par exemple via le lancement de projets d'infrastructures communs et la relance du forum de dialogue dit « Q4 » qui regroupe les gouvernements français et néerlandais, la collectivité de Saint-Martin et le gouvernement de Sint Maarten

Ces préconisations ont servi de base à un protocole de coopération entre l'État et la collectivité de Saint-Martin, signé le 21 novembre 2017. Ce protocole énumère les engagements réciproques de chaque partie en termes d'objectifs et de méthode pour une reconstruction efficace et fondée sur les principes du développement durable.

L'ENGAGEMENT DE L'ÉTAT : RENFORCER SA PRÉSENCE DANS LES ÎLES DU NORD

L'un des principaux engagements pris par le Gouvernement a été d'assurer à l'avenir un meilleur contrôle de légalité dans les Îles du Nord - notamment en matière d'actes d'urbanisme - et de renforcer les services de l'État dédiés à l'environnement et à l'accompagnement des entreprises.

A l'occasion de sa visite du 6 novembre 2017, le Premier ministre a ainsi annoncé un renforcement des moyens et des personnels de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Une unité territoriale de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) sera ainsi progressivement implantée à Saint-Martin, dotée de 2 personnels.

La ministre du Travail, Muriel PÉNICAUD, a également annoncé en décembre la création d'une unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE), bénéficiant de 2 personnels. Par ailleurs, une antenne dédiée à la jeunesse sera constituée au sein de Pôle emploi, couvrant l'ensemble des problématiques, comme la santé ou le logement.

Au niveau sécuritaire, le Gouvernement a également décidé de maintenir sur place un important dispositif de gendarmerie. Depuis février, les effectifs ont été pérennisés à 220 militaires, un niveau légèrement supérieur à celui atteint avant IRMA.



Saint-Martin et Saint-Barthélemy, laboratoires de politiques publiques

En six mois, les Iles du Nord ont été un terrain d'expérimentation réussi pour plusieurs politiques publiques innovantes.

Le lancement d'une carte prépayée pour des foyers modestes à la suite d'une catastrophe naturelle a ainsi constitué une première en France. Mise en place avec l'entreprise Up !, cette carte a bénéficié à 4200 foyers et contribué à relancer les commerces locaux. Jugeant l'expérience concluante, l'Etat songe aujourd'hui à dématérialiser des minima sociaux sur certains territoires.

À Saint-Martin la Gendarmerie nationale a constitué et projeté pour la première fois une compagnie entière de réserve. Une première unité de 73 réservistes volontaires a été envoyée sur place fin septembre pour une durée de 3 mois, suivi par une seconde unité équivalente début novembre.

Actuellement, la Gendarmerie nationale expérimente également un nouveau système de rotation de ses personnels, permettant d'augmenter la production de sécurité (patrouilles etc.) de 30 % avec un nombre de personnels quasi équivalent à celui d'avant IRMA.



**Front de mer de Marigot -
Saint-Martin - 1 février 2018**

Services de presse

> Communication auprès du délégué
interministériel pour la reconstruction des îles
de Saint-Barthélemy et Saint-Martin :
Christophe Gauer
christophe.gauer@outre-mer.gouv.fr
06 76 61 82 04

> Communication d'Annick Girardin,
ministre des Outre-mer :
Henri Soupa
henri.soupa@outre-mer.gouv.fr
01 53 69 26 74

